

1^{ER} RALLYE MOBS

BAYE 29300

30 JUIN 2024

Entre
AVEN
Et
BELON

ORGANISATION : A.R.C.C.A

RÉGLEMENT du RALLYE

(Le rallye que nous vous proposons est une balade dans la campagne du pays de l'Aven et du belon. Ce n'est pas une course de vitesse, nous comptons sur votre bienveillance pour pouvoir passer un bon moment.)

- Art 1 : Les cyclomoteurs doivent être immatriculés et assurés ;
- Art 2 : Le nombre de personne sur un cyclomoteur doit correspondre à celui de la carte grise.
- Art 3 : Les participants au rallye s'engagent à respecter le code de la route, et à porter des équipements adéquats. Le rallye se déroule sur route ouverte à la circulation.
- Art 4 : L'essence pour le rallye ne sera pas fournie par l'organisateur.
- Art 5 : Les réparations éventuelles seront faites par le propriétaire du cyclomoteur.
- Art 6 : Aucune notion de vitesse ne sera prise en compte pour le rallye. Il est interdit de slalomer ou de rouler à contre sens sur la route. Il est de votre responsabilité de respecter les autres usagers de la route et les riverains.**
- Art 7 : Les participants seront en équipes de 2 à 4 Cyclomoteurs, chaque équipe devra choisir un de ces mobeurs comme représentant. Si toutefois une personne voulait s'inscrire seule, cela reste possible, une ou plusieurs équipes seront formées par l'organisateur en jumelant des personnes en solo.
- Art 8 : **Le droit inscription est de 12,00 € par casque, à régler par chèque (envoyer à : A.R.C.C.A 1 cité de Kernévez 29300 BAYE).** Il n'y aura pas d'inscription le matin du départ, elles devront se faire par mail uniquement. Pour valider l'inscription vous devez fournir une copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance. Vous recevrez un sms de confirmation pour la validation de votre inscription. Cette inscription donnera le droit à participer aux 2 rallyes organisés dans la journée.
- Art 9 : Le rallye se décompose en 2 étapes. Lors de chaque étape il y aura des points de passage obligatoire avec pointage, si le pointage n'est pas effectué cela occasionnera une pénalité de 5 points. De plus les étapes auront des énigmes à résoudre, chaque réponse donnera 1 pt pour le classement final. Chaque réponse manquante ou fautive sera comptabilisé 0 pts.
- Art 10 : Une carte IGN, avec les 2 parcours sera affichée sur le lieu du départ. Un road book en feuille sera donné au représentant de l'équipe. En plus de ce road book, chaque équipe se verra remettre une carte de chaque étape.

Art 11 : L'organisateur se donne le droit de refuser le départ de l'après-midi à un participant si celui-ci à un comportement inapproprié sur son cyclomoteur ou lors des arrêts prévus. De même que pour tout manque de respect envers les organisateurs ou bénévoles. Tout comportement dangereux sur la route sera sanctionné par une exclusion de la journée.

Art 12 : Les participants se verront remettre 2 feuilles de pointage des réponses le matin du Rallye (une pour le matin et une pour l'après midi). Les départs se feront équipe par équipe dans l'ordre des engagements. 1^{er} départ à 9h45 le matin et ensuite un départ toutes les 2 minutes. 1^{er} départ l'après-midi à 14h00 et ensuite un départ toutes les 2 minutes.

Art 13 : Date de fin des inscriptions (mercredi 19 juin 2024).

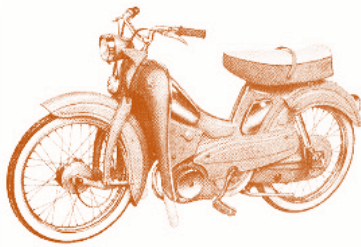
Art 14 : Un classement par équipe sera établi en fin d'après-midi le dimanche. Le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de ce classement seront récompensés. Le classement se fera en additionnant les bonnes réponses aux questions du rallye. A ce total nous défalquerons les pénalités éventuelles. Le 1^{er} sera celui qui a le plus de points et ainsi de suite. En cas d'égalité le nombre de pénalité départagera les équipes et malgré cela s'il existe encore une ou des égalités un tirage au sort sera effectué.

Art 15 : Lors de la pause de midi, nous nous rendrons en convoi au centre bourg de Baye pour participer au pardon des chevaux ou seront exposées nos cyclomoteurs dans un espace réservé. Sur place il y aura possibilité de se restauré avec des galettes ou des crêpes, à la charge de chacun. Le pique-nique pourra se faire aussi dans le centre bourg.

Art 16 : 2 véhicules de dépannage prendront en charge les cyclomoteurs en panne, pour les ramener au point de départ, mais par contre aucune réparation ne sera faites par ceux-ci.

Art 17 : Le nombre d'équipes maximum est fixé à 20 pour un nombre maximum de 80 mobeurs.

Art 18 : Le lieu du départ sera dans la zone de Kervidanou 2, sur les Communes de Mellac et Baye, je vous prie de respecter les parkings privés qui sont mis à notre disposition et de ne pas laisser de déchets.



FICHE D'INSCRIPTION



1^{ER} RALLYE MOBS / BAYE 29300

Entre Aven et Belon

30/06/2024

Les participants par leurs signatures acceptent le règlement du Rallye organisé par l'A.R.C.C.A. Date de fin des inscriptions **19/06/2024**. Bulletin à transmettre par mail (manu.oleron@live.fr) avec les copies CG + les copies d'attestations d'assurances, ainsi que le règlement par chèque pour l'équipe.

Nombre de mobeurs dans l'équipe :

NOM DE L'ÉQUIPE :

Mobeur (se) 1 (représentant l'équipe) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Marque Cyclo :

Modèle :

Année :

Immat :

Signature :

Mobeur (se) 3 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Marque Cyclo :

Modèle :

Année :

Immat :

Signature :

Mobeur (se) 2 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Marque Cyclo :

Modèle :

Année :

Immat :

Signature :

Mobeur (se) 4 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Marque Cyclo :

Modèle :

Année :

Immat :

Signature :